

Règlement ministériel du 3 mai 2017 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N27 entre Erpeldange et Michelau et le CR351 entre Diekirch et Erpeldange à l'occasion d'une manifestation.

Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation « Landjugenddaag 2017 », il y a lieu de réglementer la circulation sur la N27 entre Erpeldange et Michelau et le CR351 entre Diekirch et Erpeldange;

Arrête :

Art. 1.- Aux endroits ci-après, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs :

- sur le CR351 (P.K. 870 – 3.468) entre Diekirch et Erpeldange.

Ces dispositions sont indiquées par le signal C,2.
Une déviation est mise en place.

Art. 2.- Pendant le déroulement de la manifestation, à l'endroit ci-après, la circulation est réglée par des signaux colorés lumineux :

- sur la N27 (P.K. 1.888 – 2.454) entre Erpeldange et Michelau.

La vitesse maximale est limitée à 50 km/heure et il est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs à deux roues.

La manifestation est à contourner conformément aux signaux mis en place.

Ces dispositions sont indiquées par les signaux C,14 adapté, C,13aa et D,2.

Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 4.- Le présent règlement prend effet le 25 mai 2017 jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 3 mai 2017
Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

(s) François Bausch